F-RC R. 12849
Case Fr. 1335

CONVENTION NATIONALE.

# RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

Par ESPERT, représentant du Peuple,

*Sur sa mission dans les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône,*

SUIVI DES PIÈCES Y RELATIVES.

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

DERNIÈRE PARTIE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Floréal, l'an III.

THE NEWBERRY LIBRARY

« Plusieurs pièces, citées dans mes lettres ne sont » pas imprimées dans ce journal à la suite » du rapport, parce qu'il seroit peut-être dan- » gereux de les rendre publiques : les arrêtés » et lettres jusqu'au 9 nivôse inclusivement, » époque à laquelle Cadroi quitta Marseille, » sont signés *Cadroi*, *Espert*, et depuis le » 10 nivôse jusqu'au 20 pluviôse inclusive- » ment ESPERT ».

SUITE DU

# RAPPORT

FAIT

## A LA CONVENTION NATIONALE,

PAR ESPERT, Représentant du peuple,

*Sur sa miſſion dans les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône.*

*Floréal, l'an troiſième de la République françaiſe.*

Je suivrai, dans cette dernière partie de mon rapport, la marche que je me ſuis tracée dans la première. Je mettrai sous les yeux de la Convention mes arrêtés et ma correspondance avec les comités de gouvernement. Mes principales opérations ſe diviſent en quatre parties : *Subsistances*, *Police*, *Commerce*, *Émigrés*.

### SUBSISTANCES.

Un des objets les plus essentiels de la mission qui fut confiée le 29 brumaire à mon collègue Cadroi et à moi, étoit d'assurer l'arrivage des subsistances et leur juste répartition dans les départemens des Bouches du-Rhône & du Var. Mon collègue se déchargea sur moi de cette

partie, d'autant plus difficile, qu'il falloit lutter contre l'abominable (1) ſyſtême des réquisitions et du *maximum* et l'égoïsme des préposés aux divers services de l'armée et de la marine. Il n'existoit aucun concert dans leurs opérations. Chacun cherchoit à remplir ses magasins, et se soucioit peu qu'une autre partie manquât.

L'état de situation des magasins de la commission de commerce à Marseille prouve, qu'à notre arrivée le 20 frimaire, il n'y avoit que 17,342 quintaux de bled disponibles, et il en falloit 10 mille par décade à la seule ville de Marseille; *cependant nos prédécesseurs, dans la vue sans doute de tranquilliser les esprits, vous dirent à la tribune le 5 nivôse, qu'avant leur départ, ils avoient assuré les subsistances du midi.* Je ne dirai pas que je l'ai approvisionné, quoique le chapitre premier de mon journal prouve que je n'ai rien négligé pour y parvenir. Cet approvisionnement est dû au zèle infatigable des agences d'Afrique & de commerce établies à Marseille, & ré-

---

(1) *On verra, par l'extrait de la lettre suivante, que, dès 1793, je prévoyois les effets désastreux de ces lois.*

Au Comité de Salut public, 29 juillet 1793. Perpignan.

Le *maximum* causera des insurrections dans les départemens méridionaux; et y produira la famine l'année prochaine, etc.

Les cultivateurs ne préparent que les terres de meilleur rapport, parce qu'ils craignent que les autres ne produisent pas assez pour couvrir les frais de culture. Le résultat de cette combinaison sera une diminution dans la quantité des grains qui obligera le gouvernement à en acheter considérablement chez l'étranger; opération qui épuisera nos finances, encouragera l'agriculture chez nos voisins, tandis qu'elle sera ruinée dans la République; *elle nous mettra à la merci de nos ennemis, qui n'auront qu'à empêcher qu'on nous porte des grains pour nous faire mourir de faim, etc.*

J. Espert.

cemment à la liberté du commerce : il *seroit totalement assuré si les arrêtés du comité de salut public eussent été exécutés ; mais je n'ai cessé de le lui écrire ; il a été trompé par ses agens ; il est encore aujourd'hui foiblement secondé.*

J'ai fait deux traités pour importer en France environ 450 mille quintaux de bled. L'un a produit son effet, et l'armée des Pyrénées-Orientales a reçu les premiers arrivages. La Convention a fait mention honorable dans sa séance du. . . . . du zèle du soumissionnaire.

Ce sera la faute de mes successeurs, si le second ne reçoit pas son entière exécution. J'ai concouru à un troisième dont je n'espère pas un égal succès ; je l'ai soumis à la ratification du comité de salut public, quoique mon collègue Mariette ait donné à entendre que mes arretés sur les subsistances n'étoient pas sanctionnés par l'opinion publique ; il faut que le comité, mieux instruit que lui, l'ait jugé différemment, puisqu'il a approuvé même, neuf jours après mon rappel, toutes les mesures que j'ai prises.

### *Commerce.*

Le chapitre 2 de mon journal fournit la preuve que j'ai constamment favorisé le commerce.

### *Police, Esprit public.*

Dès notre arrivée dans les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône, nous ne perdîmes pas un instant pour en connoître l'esprit public. Là, comme ailleurs, le peuple suit l'impulsion qu'il croit la meilleure ; le patriotisme y est ardent ; le royalisme entreprenant. Les troubles qui déchirèrent ces contrées après le 31 mai, divisèrent tous les habitans en deux partis très-prononcés.

L'un et l'autre étoient composés de citoyens bien intentionnés; l'un et l'autre eurent des brigands et des assassins, témoins des journées des 31 mai et 2 juin; je fis, durant ma mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, ce qui dépendoit de moi pour tout concilier; (1) je faillis être victime de mon

(1) *Je crois devoir faire imprimer quelques fragmens de ma correspondance avec le gouvernement en juillet et août 1793, époque où l'on croyoit voir du fédéralisme dans tout le Midi. Comme on veut absolument y trouver aujourd'hui du terrorisme, le premier a été un prétexte pour massacrer d'excellens citoyens. Je crains que le second ne produise le même effet dans les mains des hommes de sang.*

*Au président de la Convention.*

8 juillet 1793. Perpignan.

On a constamment trompé la Convention sur les moyens de défense de cette frontière; et sans le zèle *des départemens méridionaux*, les ennemis auroient déja fait des progrès rapides : mais, travaillés en tout sens, leurs ressources sont presque épuisées; et si le conseil exécutif continue à négliger cette armée, on ne peut répondre de rien, etc.

20 juillet 1793. Perpignan.

Quel que soit le zèle des habitans des départemens méridionaux, ils ne peuvent sans armes repousser les ennemis.

21 juillet 1793. Perpignan.

Les autorités constituées de Lyon ont cédé à nos instances, et ont laissé passer les munitions destinées à l'armée dont la surveillance nous est confiée. Le département du Gard concourt aussi à la défense commune; et bientôt les départemens *méridionaux qu'on avoit cherché à armer les uns contre les autres, se réuniront pour écraser les ennemis de la patrie.*

zèle. Dénoncé par Chabot comme *fédéraliste*, par Vadier(1) comme *habitué* du *marais*, par Chaudron Rousseau comme *aristocrate*, je demandai mon rappel. Les commissaires conciliateurs que j'avois nommés, furent plongés dans les cachots; les mesures violentes prévalurent, *et peut-être n'est-ce qu'au désespoir du parti vaincu qu'on doit attribuer la livraison de Toulon aux Anglais*. Constant dans mes principes, j'ai voulu, dans ma seconde mission, user des voies de douceur, rapprocher les esprits; mais des hommes avides de vengeance ont circonvenu mes collègues, m'ont dénoncé comme un terroriste, un jacobin forcené, moi qui n'ai jamais mis le pied dans la salle de cette société;

---

*Au comité de salut public.*

29 juillet 1793. Perpignan.

Vous devez être instruits que presque tout le Midi a accepté la constitution. *Nous sommes même persuadés qu'il ne seroit pas impossible d'engager les Marseillais à se joindre à l'armée des Pyrénées Orientales, si la Convention envoyoit dans les départemens des Bouches-du-Rhône un de ses membres qui eût un caractère conciliant.* Si la justice veut que les coupables soient punis, la politique exige qu'on choisisse le moment favorable pour le faire, sans occasionner une grande effusion de sang.

Perpignan, 30 juillet 1798.

*Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, arrêtent :*

Les citoyens Sartre, procureur-syndic du département du

---

(1) A la même époque Grossac, maire de Toulouse, dénonçoit à Robespierre un de mes arrêtés, qui invitoit les citoyens des deux premières classes à se tenir prêts à marcher au premier signal contre les Espagnols. — Il lui dénonçoit le 11 nivôse l'ordre donné en juillet à mes fermiers de battre mon bled, pour en livrer 700 quintaux à l'armée qui manquoit de subsistances; il prétendoit que je prévoyois à cette époque la loi du 11 septembre, tandis que je sollicitois au contraire la suppression du *maximum* déja établi. — Ainsi on me faisoit un crime alors de nourrir l'armée et de repousser les Espagnols. — (*Voyez la note à la p. 4.*)

qui, à certaines époques, a rendu de grands services à la révolution; moi dont le terrorisme consiste à abhorrer le sang; moi qui, durant ma mission, n'ai lancé qu'un mandat d'arrêt contre un homme qui avoit proclamé Louis 17. (Voyez folio 158). Les meſures violentes ont encore prévalu. J'ai été rappellé. Auſſitôt ceux qui m'avoient dénoncé ont fait créer des commissions militaires, mis les

---

Lot, et Frigola, administrateurs de celui des Pyrénées-Orientales, membres du comité central de correspondance, se rendront auprès de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, et de l'armée des Marseillais, pour leur remettre l'adresse dont la rédaction est adoptée, et les engager à se rallier à la Convention nationale.

Perpignan, 30 juillet 1793.

*Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, à la force départementale des Bouches-du-Rhône.*

Citoyens,

Vous marchez contre les Parisiens; on vous a trompés quand on vous a dit qu'ils étoient vos ennemis. Vous ne trouverez à Paris que des frères. Vos ennemis et les vôtres sont ici. Ils ont envahi le territoire français; ils ont rétabli l'ancien régime dans presque tout le département des Pyrénées-Orientales; et les Marseillais, les fils aînés de la libeté, semblent les fuir pour aller étouffer la République dans son berceau, abandonner vos projets. Venez renforcer l'armée, vous y trouverez les malveillans qui ont renversé le trône le 10 août; ils vous attendent pour repousser les Espagnols; et lorsque vous aurez purgé le sol de la liberté, *s'il existe dans la République des royalistes ou des fédéralistes*, nous marcherons contre eux; ils seront anéantis.

villes en état de siége, embastillé les citoyens par milliers ; ils n'ont vu, dans ces départemens, que complots et conspirations ; quelques citoyens opprimés ont osé proférer mon nom ; de suite ils m'ont signalé comme le chef des égorgeurs. Je les pardonne comme j'ai pardonné *Chabot*, *Vadier*, *Chaudron et Rouſſeau*. Le temps rendra justice à chacun de nous ; et jamais, quels que soient les désagrémens que m'a attiré ma modération, je n'adopterai

---

Perpignan, 30 juillet 1793.

*Adresse du comité central de correspondance, formé par les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, aux citoyens du département des Bouches-du-Rhône.*

Lorsque des divisions intestines déchirent la République, resterions-nous froids spectateurs des mouvemens qui nous environnent ? Non, citoyens, nous n'étoufferons point les sentimens dont nos cœurs sont oppressés. Ecoutez nos avis, ce sont ceux de la patrie en danger. Les rois nous font la guerre ; ils veulent nous asservir ; leurs satellites ravagent les campagnes. Et vous qui combattez depuis quatre ans pour conquérir la liberté, voudriez-vous perdre le fruit de vos travaux et de votre constance ? Dirigeriez-vous les armes qui ont terrassé les tyrans contre des frères qui ont partagé avec vous la gloire de la journée du 10 août ? Non, citoyens, ce ne peut être votre intention ; l'aristocratie couverte du masque du patriotisme, vous égare ; que le mouvement qu'elle a provoqué tourne contre elle. Citoyens, vos ennemis sont ceux qui ne veulent point la République, et qui refusent de se rallier autour de la Convention. Réunissons-nous tous, ne faisons qu'une même famille ; venez avec nous sur les frontières, vous y trouverez des Marseillais qui ont accepté la constitution qui doit faire le bonheur des Français.

Signés les commissaires des quatorze départemens de la division de l'armée des Pyrénées-Orientales. (1)

---

(1) Presque tous les signataires ont été incarcérés comme fédéralistes.

le systéme de terreur et de violence, ce sont les armes des tyrans. Je répéterai encore ce que j'écrivois en 1793 : Il y a de bons citoyens dans les deux partis ; il y a des hommes égarés dans tous les deux. Au lieu de les aigrir, il faut les concilier. Quant aux voleurs, la loi saura

---

*A la Convention.*

31 juillet 1793. Perpignan.

Chercher à ramener à l'obéissance à la loi des frères égarés, est une action si naturelle, qu'il ne paroît pas possible qu'elle trouve des improbateurs ; cependant, comme notre démarche auprès des citoyens du département des Bouches-du-Rhône pourroit être calomniée, nous envoyons à la Convention les pièces qui sont relatives à cette affaire.

*A la Convention.*

Perpignan, 31 juillet 1793.

Chabot a dénoncé à la Convention un comité formé auprès de nous en exécution de la loi du 30 avril, et de l'instruction ; à la suite un décret rendu le 22 juillet sur un faux rapport, l'a cassé : il n'existoit pas encore, qu'on blâmoit sa formation et ses opérations futures, destinées à surveiller les agioteurs qui fourmillent près de l'armée. Nous savons qu'il doit déplaire à quelques personnes ; mais nous aimons à mettre notre conduite à découvert. *L'armée des Pyrénées-Orientales, abandonnée pendant long-temps, ne peut se soutenir qu'avec les moyens et les ressources que lui fournissent les départemens méridionaux, et les représentans ne peuvent les mettre à profit qu'en s'environnant de leur confiance, etc.*

*Au comité de salut public.*

Perpignan, premier août 1793.

Envoyez sur-tout à cette armée des représentans qui connoissent les hommes, qui aient un patriotisme chaud, mais la tête froide, *si vous voulez conserver l'union et la paix dans le Midi, etc.*

les atteindre ; je les dénonçois lorsqu'ils étoient en faveur (1). Mes dénonciateurs gardoient alors le silence, parce qu'ils encensent l'idole du jour.

*Emigrés.*

Les émigrés rentrent en foule dans les départemens méridionaux ; et cette rentrée discrédite tellement les domaines nationaux, que ceux qui en ont acquis, craignant de s'en voir dépouillés, refusent de payer les annuités échues.

Ces émigrés doivent être divisés en trois classes.

La première, est celle des émigrés réels ;

La seconde est composée de ceux qui, pour se soustraire aux persécutions de leurs ennemis, ou pour ne pas prendre un parti après le 2 juin, quittèrent leurs foyers & n'osèrent pas envoyer leurs certificats de résidence, de peur d'être découverts ;

La troisième est celle des citoyens que l'on commençoit à incarcérer, et à porter ensuite sur les listes des émigrés, sans avoir égard aux réclamations de leurs parens, pour avoir un prétexte de piller ou de vendre leurs meubles. Il est tel émigré de cette dernière classe qu'on laissoit en liberté, à condition qu'il ne feroit pas des oppositions. J'ai favorisé de tout mon pouvoir ces ci-

---

(1) *Au comité de selut public.*

Perpignan, 29 juillet 1793.

*Les magasins sont totalement dépourvus de chemises, etc. Quoique les ministres de la guerre se soient succédés rapidement, il est inconcevable comment les fripons ont été constmment accueillis et protégés dans leurs bureaux.*

*Espert.*

toyens malheureux ; mais j'ai été inflexible à l'égard de ceux qui ont quitté le territoire français. Leur rentrée allumeroit la guerre civile dans les départemens méridionaux ; mais je ne pense pas qu'ils parvinssent à anéantir la liberté. *Les royalistes ont beau y prendre le masque du républicanisme, le peuple et le gouvernement ne seront pas long-temps leur dupe.*

---

*Au comité de salut public.*

Perpignan, 3 août 1793.

Que la Convention envoie dans le Midi, non des guerroyeurs, mais des pacificateurs ; et les habitans un *instant égarés par excès de patriotisme, reprendront leur énergie naturelle, et chasseront les Espagnols du sol de la République.*

---